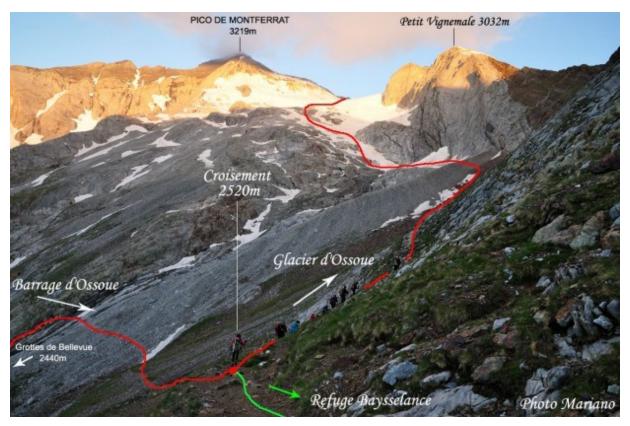


des Pyrénées

Le **Vignemale**, plus précisément la **pique Longue**, est un sommet des Pyrénées, situé à la frontière franco-espagnole, dans le massif du Vignemale. Il est, avec ses 3 298 m (ou 3 297 m selon des cartes espagnoles), le point culminant des Pyrénées françaises, des Hautes-Pyrénées, de la région Occitanie et de l'ancienne province de Gascogne. C'est aussi le 11<sup>e</sup> plus haut sommet de toute la chaîne des Pyrénées selon la liste officielle des 212 pics à plus de 3 000 mètres pyrénéens.







# **PROGRAMME**

### Mercredi 20 août

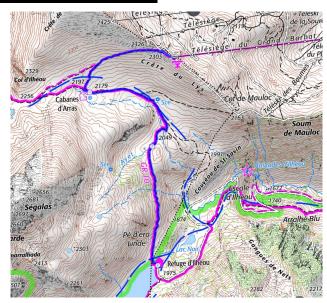
Départ de Arlanc le Mercredi 20 Aout à 6h.

Prévoir le pique-nique que nous prendrons sur la route.

Arrivée a Cauterets vers 14h.

Montée en télécabine au grand barbât puis marche de 3km et 320 D+ 1h30 jusqu'au refuge d'Ilhéou

Nuit au refuge d'Ilhéou



## Jeudi 21 août

Départ du refuge d'Ilhéou vers 8h

Le pique-nique est fourni par le refuge

Rando de 9km 632m 5h de marche

Arrivée au refuge de Wallon-Marcadau vers 15 ou 16h

Nuit au refuge d'Ilhéou



# Vendredi 22 août

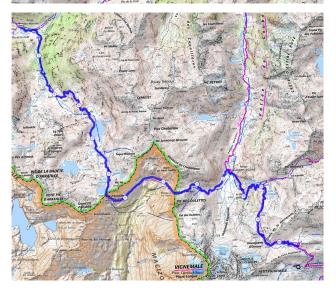
Départ du refuge de Wallon-Marcadau vers 8h

Le pique-nique est fourni par le refuge

Rando de 14 km 1431m 9h de marche

Arrivée au refuge de Bayssellance vers 15 ou 16h

Nuit au refuge de Bayssellance



### Samedi 23 août

Départ du refuge de Bayssellance à 7h Le pique-nique est fourni par le refuge

Arrivée au sommet du Vignemale entre 10 et 11h

Redescente au refuge en 3h Nuit au refuge de Bayssellance



Départ vers 7h du refuge de Bayssellance Le pique-nique est fourni par le refuge

Rando de 12 km -1244m 6h de marche

Arrivée a pont d'Espagne vers 14h

Retour en navette à Cauterets et direction Arlanc

Arrivée à Arlanc vers 20h/21h

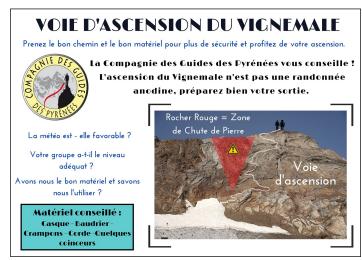


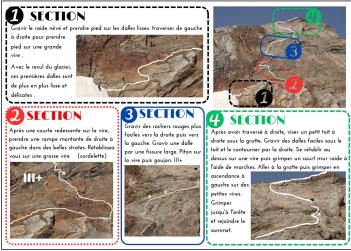


















Les Randonneurs du plateau Casadéen Route de Craponne Lieu di Cheyrac 43500 Saint Victor sur Arlanc

#### Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport Immeuble

Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 – 92814 Puteaux

Tél.: 09 72 72 01 19 ffrandon-

nee@grassavoye.com

Contrat n°: 41789295M / 0002

#### Garantie financière:

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre



Saint-Victor sur Arlanc le 10/09/2024

# 5 jours dans le massif du Vignemale

Séjour en itinérance de 5 jours et 4 nuitées en refuge du mercredi 20 aout 2025 au dimanche 24 aout 2025

Immatriculation Tourisme FR......

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2024/2025 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2024/2025 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour. Programme détaillé en annexe.

Les participants sont attendus au parking du Puy en Velay

Chaussures adaptées à la marche en montagne avec Crampons

Organisateurs et responsables du séjour : Michel Jean-Marie

Accompagnateurs; J.M. Michel brevet fédéral & animateur montagne

Nombre de participants : 8 au maximum .

Hébergement en refuge de montagne

prévoir drap de sac et boites pour le pique nique

**TARIF du séjour PAR PERSONNE** 

(prix ferme et définitif non révisable). 350€

#### Ce tarif comprend:

La 1/2 pension en refuge

Les pique-niques du midi.

Les frais de dossier et d'immatriculation tourisme .

La garantie assistance-rapatriement, incluse avec votre licence.

Les taxes de séjour

#### Ce tarif ne comprend pas:

Les dépenses personnelles (boissons consommées au bar ou ailleurs, etc.).

Les pourboires.

Les assurances facultatives (annulation-interruption, bagages).

Tout ce qui n'est pas mentionné comme « compris ».

#### Inscription et conditions de paiement :

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 15 novembre 2024.

En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 15 octobre 2024 auprès des organisateurs et est effective à réception du chèque d'arrhes non remboursable, à l'ordre des « Randonneurs du Plateau Casadéen » d'un montant de 350 € / personne, accompagné du bulletin d'inscription et de l'assurance annulation facultative datés et signés de la même date, ainsi que du chèque correspondant.

Envoi des imprimés (bulletin d'inscription, assurance annulation le cas échéant et chèque) à :

JM MICHEL Tél: 006 47 52 37 03 Mail: rando43000@gmail.com

Adresse postale: MICHEL Jean marie 15 rue Jean Marotte 63220 Arlanc

#### <u>Assurances facultatives</u>:

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuellesfacultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

#### Frais de résolution ou d'annulation de l'inscription :

#### Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite 3 mois avant la date du départ : restitution des sommes versées
- Annulation faite entre le 3ème et le 2ème mois avant la date du départ : restitution des sommes versées

avec une retenue de 100 € pour frais de dossier.

- Annulation postérieure à un mois : retenue de 100% du montant total du séjour.

#### Cession du séjour :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence

FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Les frais de dossiers (EIT et UEIT) et d'assurances ne sont pas remboursés en aucune manière dans tous les cas de figures.

#### Dispositions concernant les déplacements :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule.

Chaque équipage constitué gérera la contribution de chacun au frais du déplacement.

#### Divers

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.